

Het eerste, voorgaande deel van de scriptie van Mlle. Vermeylen is verschenen in 'Le Service Social' 1922, mel. Hier volgt een uittreksel uit de volgende publicatie van een scriptiedeel in het erop volgende nummer van januari 1923 (1/2).

We geven hier de pagina's weer (21-24) waarin ze aangeeft hoe eerste stappen zijn gezet naar een sociale dienst in een Brussels ziekenhuis.

Etat actuel des choses en Belgique

Avant de montrer l'essor que pourrait prendre l'organisation des services sociaux dans les hôpitaux, il importe d'attirer l'attention sur les œuvres similaires existant en Belgique.

I. — *Œuvre de visites et secours aux malades sans famille dans les hôpitaux de l'agglomération bruxelloise.*

Cette œuvre fut fondée en 1919 sous le Haut Patronage de S. M. la Reine et sous le patronage de MM. Michel Levie, Ministre d'Etat et Adolphe Max, Bourgmestre de Bruxelles.

Son activité peut être considérée à un triple point de vue :

1°) Des visites sont faites régulièrement aux malades sans famille :

Soit à la fin de 1920 : 868 visites à 135 malades.

Soit à la fin de 1922 : 3.694 visites à 387 malades.

2°) Des douceurs sont offertes à chaque visite et une distribution de caissettes a été faite à l'occasion des fêtes de Noël aux 142 malades visités à ce moment.

3°) Enfin l'œuvre s'occupe du malade après la sortie de l'hôpital.

A certains malades, l'œuvre procure du travail ; à d'autres elle procure un logement et paie les arriérés de loyer, et enfin l'œuvre a pu assurer encore à plusieurs de ses protégés la suralimentation qui leur était nécessaire pendant leur convalescence.

Cette œuvre à but purement philanthropique, séparée de celle que nous voudrions créer par des différences fondamentales

(nous en parlerons plus loin), n'en est malheureusement encore qu'à ses débuts.

Nous avons pu constater d'après les statistiques des visites, que les malades recevaient en moyenne une dizaine de fois des friandises au cours de leur séjour à l'hôpital. Les secours en argent et en nature représentent à peu de chose près (frais d'administration) 4,300 francs. Près du quart de cette somme a encore été affectée à des imprimés de propagande. Ce qui nous donne le plus d'espoir, c'est que dès à présent on a effectué des versements en banque pour une valeur de 10,000 francs.

Puises cette œuvre connexe à la nôtre, prospérer le plus rapidement possible!

II. — *L'Œuvre « Le Service Social à l'Hôpital ».*

A la demande de M. le Directeur Dronsard, Mlle H. Loewe et moi avons fait un essai de service social à l'hôpital de convalescents de la Ville de Bruxelles.

M. le Docteur Bens, directeur de cet établissement, nous a parfaitement bien reçues et nous a laissé l'entière liberté d'organiser notre action comme bon nous semblait.

C'est un début bien modeste dont nous nous empresserons de montrer les défauts; je m'en voudrais cependant de ne pas signaler le genre de cas qui se sont présentés à nous et qui fera mieux voir, j'en ai la conviction, l'extrême utilité d'une œuvre qui devrait être tentée sur une beaucoup plus grande échelle.

Depuis la fin de février 1922, nous nous rendons à l'hôpital une fois par semaine. Nous nous adressons à tout malade qui désire reprendre un travail quelconque, nous lui dressons une fiche au moyen des quelques indications souvent sommaires qu'il a pu nous fournir, et nous tâchons de donner suite à ses desiderata.

Je vais me permettre de vous cueillir quelques exemples parmi les plus intéressants qui vous rendront compte de l'état actuel des choses.

1^o) Nous avons rencontré plusieurs jeunes filles sans famille ou abandonnées par leur famille, qui se trouvaient ne plus avoir le moindre pécule qui pût leur venir en aide. L'affaiblissement causé par la maladie, l'habitude de vivre au jour le jour, et l'esprit d'insouciance qui en résulte ne leur permettaient guère d'espérer atteindre à une situation honorable.

Il est malheureusement trop clair que ces jeunes filles se trouvent fatalement amenées à devenir des victimes de la prosti-

tution. Toutes celles auxquelles nous avons eu affaire ont pu grâce à notre entremise trouver des emplois de servante dans des conditions suffisantes à tous les points de vue.

2°) Une femme mariée s'est plainte à nous de la santé de ses enfants; nous les avons fait envoyer au dispensaire anti-tuberculeux ainsi que leur mère qui était fortement anémiée. Comme elle se plaignait aussi de son habitation malsaine et de la difficulté qu'elle éprouvait à trouver un travail suffisamment rémunérateur, nous avons pu lui trouver une place de concierge. Au cours de nos visites, qui ne sont jamais annoncées, nous avons pu constater que l'ordre et la propreté règnent dans ses petites chambres.

3°) Un maréchal-ferrant avait eu l'avant-bras amputé à la suite d'un accident; il nous a demandé une place de garçon de courses. Ce travail de petit apprenti n'étant vraiment pas l'ouvrage qu'il fallait à ce grand gaillard, robuste et intelligent, nous l'avons envoyé à l'œuvre de rééducation des mutilés. Il se fait qu'on a pu lui procurer des appareils orthopédiques qui remplacent suffisamment son avant-bras pour lui permettre de remplir les fonctions de jardinier.

Vous pouvez constater par ces exemples que notre activité se manifeste dans de nombreux sens, et qu'elle ne peut être entravée que par le mauvais vouloir des intéressés eux-mêmes. C'est ainsi que plusieurs femmes non mariées, que nous avons envoyées dans un service ne s'y sont même pas présentées. Ce sont à peu près les seules déceptions que nous ayons éprouvées.

Vous voyez en effet que nos ressources sont nombreuses et variées, puisque notre organisation, tout au contraire d'une œuvre autonome, demande leur concours direct aux institutions existantes. Il convient à ce propos de citer la Bourse Officielle du Travail, où nos idées ont été admirablement bien comprises et où le personnel s'est mis avec beaucoup de grâce à notre disposition. Nous vous aurons dit tout le zèle philanthropique dont il fait preuve lorsque vous aurez appris que toutes les personnes que nous avons envoyées à la Bourse du Travail ont été placées avec les garanties dont nos observations montraient la nécessité.

Nous nous permettrons de citer M. Willems, directeur de l'assistance publique, qui a procuré un asile aux personnes sans logis que nous lui avons envoyées.

L'œuvre des visites aux malades sans famille, dont j'ai parlé plus haut, pourra nous rendre les plus grands services.

CRITIQUE.

Nul mieux que nous ne peut montrer toutes les imperfections dont restent entachés ces essais.

Il importe de remarquer avant tout qu'une section de service social serait plus nécessaire dans les hôpitaux proprement dits; il faut en effet un temps assez considérable pour faire les enquêtes qui permettent d'améliorer le milieu, dans lequel se trouvera le malade sortant de l'hôpital : Trouver un placement adéquat aux aptitudes de l'individu demande une certaine connaissance de la personne à laquelle on a affaire. Nous voyons donc qu'il faut s'y prendre le plus tôt possible, et non quelques jours avant leur sortie, comme c'était le cas pour les convalescents dont nous avons parlé.

Remarquons également que lorsqu'il s'agit, par exemple, de trouver un logement convenable pour des enfants dont la mère est malade, l'action doit être menée, cela va de soi, dès le moment de son entrée à l'hôpital.

Nous devons insister ensuite sur la collaboration avec le médecin, qui devrait soutenir l'action de l'assistance sociale.

Il est évident que si le docteur lui faisait part de ses observations, elle aurait une plus juste idée des capacités des différents malades dont elle s'occupe; elle pourrait exercer une plus sérieuse influence au point de vue de l'hygiène générale; elle jouirait d'un plus grand prestige auprès du malade; elle le conduirait tout naturellement dans la vie sans lui faire sentir cette brusque séparation entre la tutelle absolue du médecin et l'indépendance complète; elle resterait un agent de liaison entre lui et l'hôpital.

Pour atteindre à un but aussi souhaitable, il faudrait que le médecin se rendit compte, en tout sincérité, qu'en donnant les indications précises, de pure application, que lui demande l'assistante, il ne viole en rien le secret professionnel. L'action qu'on mènera dans ce sens sera délicate et périlleuse, mais nous ne voyons pas pourquoi elle ne pourrait être couronnée de succès, puisqu'une situation analogue existe déjà pour les infirmières.

En tablant sur ces quelques notes, nous pourrions élaborer un plan complet de l'organisation qu'il faudrait créer en Belgique.

C'est ce qui nous occupera dans le chapitre suivant.

(A suivre.)

J. VERMEYLEN.